

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

de : MONTPELLIER SUD DE France (34000)

La convention d'occupation signée le 13/05/2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société FOOKIN' GOOD pour une durée de six (6) mois, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité ci-après :

- Foodtruck

a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 16 octobre 2025.

Cet avenant, dont l'objet est un allègement forfaitaire de la redevance, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.